

LA FEUILLE D'ORME



Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°58 printemps 2023

L'éditorial du maire

Depuis la fin de la pandémie, les transhumances vacancières ont repris entraînant malheureusement une recrudescence des déchets sur le bord de nos routes. En conséquence, une opération « nettoyons nos chemins » est prévue le dimanche 23 avril au matin. Rendez-vous sur la place de la mairie 9H30.

Par ailleurs, le frelon asiatique continuant de détruire nos ruchées, l'installation de pièges à partir de février est importante pour essayer d'éradiquer ce fléau. Ils vous permettront de capturer et de tuer un maximum de reines, fondatrices de colonies dès la sortie de leur hibernation de février à mai. Pour garantir leur efficacité, utilisez un mélange à base de bière (brune de préférence, de vin blanc (qui repousse les abeilles) et de sirop (cassis ou framboise).

Des pièges similaires à la photo ci-contre sont disponibles à la mairie en quantité limitée (1 par famille) pour ceux qui désireraient s'inscrire dans cette démarche.



Didier GUILLAUME

Dates à retenir

• **Randonnée découverte des ULMES du Comité des Fêtes le dimanche 19 mars à partir de 9H à la salle de la Maligny, parcours de 9 et 14kms ouvert à tous avec dégustation chez des vignerons. Tarif 5€ pour la randonnée seule et 15€ pour la randonnée avec repas fouées « fouées garnies à volonté et boisson comprise »**
Renseignements : 06 70 35 28 28 ou 06 33 55 01 39

- Soirée « fouées » du Comité des Fêtes le samedi 25 mars à la salle de la Maligny.
 - **Troc jardin & Chasse aux œufs** de l'AFR le lundi 10 avril de 10H à 12H sur le terrain près des lavoirs.
 - **Assemblée Générale de L'AFR** le mardi 09 mai à 20H00 à la salle des fêtes du Mousseau.
 - Inscriptions **Accueil de loisirs/camps** le samedi 13 mai de 10H à 12H à la salle des fêtes du Mousseau.
 - Repas communal des aînés le dimanche 16 avril à la salle des fêtes du Mousseau.
 - Vide-greniers du Comité des Fêtes le dimanche 12 juin sur le terrain de loisirs de La Maligny.
- Réservations : Mme Claudette POUPIN. ☎ 02 41 67 03 84 – Jean-Pierre ROBIN ☎ 02.41.38.31.43.

Au sujet des associations communales

✓ Association de pêche

L'ouverture de l'étang communal des Chenevreaux, rue du Lavoir, se fera du 08 avril au 29 octobre 2023 inclus. Il sera possible de pêcher tous les jours. Pêche réservée aux habitants de la commune ainsi qu'à leurs enfants et petits-enfants. Pour les adultes, deux lignes maximums à un hameçon chacune sont autorisées. **Il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et qu'en cas d'accident, la commune et l'association de pêche se dégagent de toutes responsabilités (ATTENTION!!! Présence d'une ligne Haute Tension).**

Les cartes sont disponibles auprès de M. JOLY, 5 rue du Mousseau et de M. PLANTON, 16 clos de la Maligny. Cartes annuelles : 20€, 10€ pour les enfants de 8 à 14 ans. Une carte à la journée est proposée à 3€.

Le point sur l'Etat Civil en hiver

- ✚ Un mariage a été célébré
entre Mme Iona FULILAGI et M. Juliano SALUSA, le 14 janvier.
- ✚ Deux ulmois nous ont quittés
M. Claude BESOMBES, décédé le 18 janvier à l'âge de 88 ans.
M. Gérard CACHET, décédé le 18 février à l'âge de 66 ans.

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 17H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Thierry BOURASSEAU (Adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat : 02.41.67.00.40

Courriel : mairie.lesulmes49@orange.fr Site internet : www.lesulmes.mairie49.fr

Informations diverses

- A partir de samedi, vous pouvez déposer vos déchets verts au dépôt communal du Péridet tous les samedis de **9H à 18H**. En dehors de ces horaires, vous pouvez demander chaque jour la clef à l'agent technique communal, sinon au secrétariat de la mairie pendant les horaires d'ouverture.
- Comme les années précédentes, en ce printemps 2023, un appel est lancé aux personnes qui accepteraient de passer 1 ou 2 heures au nettoyage de l'église, le mardi 09 mai à partir de 14H30. Merci d'avance. Pour tous renseignements, Mme Michelle CHAMPION ☎ : 06.74.86.56.22.
- **Informations importantes** : L'AFR recherche urgemment deux animateurs/trices pour son accueil de loisirs pour la période du 10 au 28/07/23 (Cf. Offre d'emploi dans ce bulletin).



Offre d'emploi

Intitulé du poste/métier	Animateur Accueil de Loisirs H/F
Nom de la structure	Accueil de Loisirs des Ulmes Géré par l'association Familles Rurales des Ulmes et environ
Missions / activités	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et animer les temps d'accueil des enfants et porter le souci de la relation avec les familles. - Mettre en œuvre le projet pédagogique, en respectant les orientations éducatives élaborées par les responsables de l'Association. - Assurer les tâches administratives de la structure. - Pourvoir à l'organisation matérielle, au rangement et à l'entretien des locaux.
Conditions	Etre diplômé d'un BAFA (ou équivalence) ou Stagiaire BAFA Déplacements possibles
Aptitudes requises	Autonomie Aptitude relationnelle Travail en équipe Imagination, Créativité Dynamisme
Type de contrat et temps de travail	CDD
Lieu d'activité	Les Ulmes
Rémunération et convention collective de référence	Application de la convention collective nationale des personnels Familles Rurales
Poste à pourvoir pour	10/07/23 au 28/07/23
Candidature	C.V. et lettre de motivation à adresser à : Robichon Clémence 06 79 58 78 85 clemence.gegerobichon@yahoo.fr

Aide de l'état 2023

Le budget de l'État concernant les rénovations énergétiques a été repensé en 2022 et les aides financières à destination des particuliers ont été reconduites en 2023.

En effet, les propriétaires, co-propriétaires et collectivités peuvent bénéficier d'aides pour améliorer la rénovation énergétique de leur logement. Cette liste d'aides financières comprend notamment des subventions, des chèques énergie, des réductions d'impôts et déduction fiscale, et bien d'autres. Il faut savoir qu'un logement qui respecte les normes de rénovation énergétique consomme moins d'énergie et permet ainsi de réduire le montant des factures mensuelles.

Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2023 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en février 2023) :

- **L'Éco prêt à taux zéro** : ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>
- **Le chèque énergie** : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.
- **MaPrimeRénov'** : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po
- **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur le site du service public.
- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur les revenus. Vous pouvez en savoir plus sur le site du service public.
- **Le micro-crédit pour travaux énergétiques** : les particuliers peuvent aussi demander un micro crédit pour travaux à des organismes financiers pour rénover leur logement. Pour cela, il suffit de se renseigner auprès des organismes qui proposent ce type de microcrédit.
- **L'exonération de la taxe foncière** : certaines communes et départements peuvent accorder une exonération de la taxe foncière à des ménages.

En complément de cette liste d'aides financières, vous pouvez vous rendre sur le site du gouvernement pour avoir plus de précisions.

Regroupement Pédagogique



LES ULMES
Maternelle - CP



VERRIE
CP – CE1 - CE2



ROU-MARSON
CE2 – CM1 - CM2

Portes ouvertes

Samedi 25 mars de 10h à 12h
à l'école des Ulmes

Ouvert à tous

Petits et Grands

Les inscriptions pour les enfants nés en 2020 et avant le 01/09/2021 sont lancées.

Place Latrille – 49700 Les Ulmes

02 41 67 01 10 – ce.0490711g@ac-nantes.fr

L'école de mon village

- **parce que** c'est une structure à taille humaine,
- **parce que** le car, tous les enfants l'aiment,
- **parce que** ce sont les mêmes personnes qui s'occupent de chaque enfant du matin au soir et il y a toujours quelqu'un pour lui - à la cantine, dans le car, à la garderie (horaires larges),
- **parce que** ça fait vivre nos villages,
- **parce que** les copains d'école sont aussi les copains du villages,
- **parce que** chaque école est adaptée à l'âge des enfants,
- **parce qu'**avec les doubles niveaux en classe, tout le monde y gagne (les plus jeunes sont tirés vers le haut et les grands apprennent aussi en réalisant du tutorat),
- **parce qu'**une école rurale c'est aussi des projets et des sorties pédagogiques : bibliothèque, piscine, classe découverte, spectacles...
- **parce que** la réussite des élèves passant au collège est reconnue,
- **parce que** les services périscolaires sont peu chers. Les communes y participent financièrement, entre 50 et 70%,
- **parce que** les écoles sont jolies, la fierté du village !
- **parce que** l'école, c'est la vie !

Rejoignez-nous ! Venez nous rencontrer et nous répondrons à toutes vos interrogations